



Commune de LE BOUPÈRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **31 mai 2023**

PRÉSENTS : Mmes, MM, AGENEAU L, BERTRAND F, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, FONTENEAU E, GUERY D, GUILLOTEAU R, LESPIAUC M-L, LORIEUX C, LUXI V, MARIUZZA B, MERIGEAU M, MONNEREAU S, MOREAU S, REZEAU C, REZEAU C, VILLENEUVE F.

EXCUSES : CHENU P (pouvoir à Freddy BERTRAND), DEMONCHY L (pouvoir à Catherine REZEAU), LEGERON S (pouvoir à Anne BIZON), MOREAU E (pouvoir à Mylène MERIGEAU), POIRIER I

SECRETAIRE : Mylène MERIGEAU

Le Conseil Municipal accueille M. Fabien BOUCHET, qui se présente au conseil. Il prendra le poste de Directeur Général des Services à partir du 1^{er} juillet, en remplacement de Madame Blandine MOUCHARD. L'ensemble du Conseil lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions au sein de la mairie.

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

N° Decision	OBJET	Titulaire (s)	Acquéreur (s)
DMa2023 - N°7 Du 12/05/2023	Renonciation au droit de préempter	Mme Claudine GABORIT	M. et Mme CHATAIGNER Bruno
DMa2023 - N°8 Du 12/05/2023	Renonciation au droit de préempter	M. Cédric BOURRELIER	M. Sébastien BLOCH
DMa2023 - N°9 Du 12/05/2023	Renonciation au droit de préempter	M. et Mme GIRAUD Norbert	M. et Mme MONNEREAU Joseph

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour

POINT COMMUNAUTAIRE

Michel GABORIT, Maire de Monsireigne, et Flavie BRANGIER, Chargée de Mission PCAET et Transitions à la Communauté de Communes, présentent le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur Cyclable.

Depuis le début de l'année 2022, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges s'est engagée dans une réflexion visant à améliorer les déplacements et à favoriser l'usage des mobilités douces. Une étude a été confiée au bureau d'étude ITEM Etudes & Conseils qui a consulté les habitants du Pays de Pouzauges via plusieurs ateliers, questionnaires en ligne, balades...

Suite à ce travail de concertation, les aménagements des voies ont été chiffrés (aménagement cyclable, sécurisations...) en mettant en avant l'aménagement de certaines routes prioritaires entre les communes du territoire correspondant aux trajets domicile/travail les plus utilisés.

Il est aussi mis en avant l'utilisation du covoiturage dédié au trajet domicile travail et la mise en place d'autostop organisé.

Ce plan chiffré au niveau intercommunal n'est pas définitif mais va permettre aux Communes et au Pays de Pouzauges de faire des choix d'aménagement et d'inscrire ce schéma de mobilité à des manifestations d'intérêts publiques pour obtenir des financements de divers organismes.

D2023-N°33 / OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ TRAVAUX DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ET LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Monsieur Cyril REZEAU, adjoint à l'urbanisme, indique que des modifications ont été apportées au projet d'extension de l'école et à la construction de la salle polyvalente attenante.

Il est donc nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

• Lot n°2 – Entreprise MAUDET

Suite à l'ajout de différents matériaux et travaux notamment de tranchée et d'étanchéité ; le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°2 est de 16 563.29 € HT, soit 3.42% du montant du marché initial.

• Lot n°3 – Entreprise LCA

Suite à des moins-values pour des travaux non réalisés (suppression de menuiseries extérieures), le montant de cet avenant n°1 est de - 11 188.84 € HT, soit -0.97 % du montant du marché initial.

• Lot n°4 – Entreprise BATITECH

Suite à une modification des matériaux de couverture, à savoir le remplacement de la couverture en polycarbonate par une couverture métallique bac acier, le montant de cet avenant n°1 est de - 23 420.85 € HT, soit -10.23 % du montant du marché initial.

• Lot n°5 – Entreprise MARIUZZA

Suite à une modification de menuiseries intérieures, le montant de cet avenant n°1 est de 5 624.74 € HT, soit 1.36 % du montant du marché initial.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés.

Monsieur Bruno MARRIUZZA ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les quatre avenants au marché travaux de l'extension de l'école publique et la construction d'une salle polyvalente,
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

D2023-N°34 / OBJET : CESSIION DU CAMION IVECO 19T

M. Bruno MARIUZZA indique que le poids lourd 19 tonnes des services techniques n'est aujourd'hui plus utilisé et peut donc être cédé. Il présente au conseil les propositions d'achats reçues.

Il indique que ce poids lourd peut être cédé à la société SAS NAULEAU, qui a présenté la meilleure offre, pour un prix de 10 000 € TTC.

Madame le Maire demande ensuite au conseil son avis,

Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **ACCÉPTE** la cession du poids lourd IVECO 19 tonnes modèle EuroTech 2003, pour le prix de 10 000 € TTC à la SAS NAULEAU.

D2023-N°35 / OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n°D2023-21 du 3 avril 2023,
Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 22 mai 2023,

	Type	Nbre	Temps de travail
Agent de maîtrise principal	Titulaire	1	35H
Adjoint Technique principal 1ère classe	Titulaire	1	35H
Adjoint Technique principal 2ème classe	Titulaire	3	35H
<i>Adjoint Technique principal 2ème classe</i>	<i>Titulaire en disponibilité</i>	<i>1</i>	<i>35H</i>
Adjoint Technique	Titulaire	2	35H
<i>Adjoint Technique</i>	<i>Titulaire en disponibilité</i>	<i>1</i>	<i>35H</i>
Attaché Principal	Titulaire	1	35H
Rédacteur Principal 1ère classe	Titulaire	1	35H
Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	2	35H
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe mairie et agence postale	Titulaire	1	35H
Adjoint administratif agence postale	Stagiaire	1	17H30mn
Adjoint Technique principal 2ème classe	Titulaire	1	28H
Adjoint Technique	Titulaire	1	18H
Agent spécialisé principal de 2ème classe	Titulaire	1	35H
Adjoint Technique principal 2ème classe	Titulaire	1	28H

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est compétent pour décider des créations et suppressions de postes de la commune.

Lors de sa séance du 3 avril 2023, le conseil municipal a modifié le tableau des effectifs en créant le poste d'Attaché principal correspondant à l'arrivée du nouveau DGS et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe correspondant à un avancement interne effectif au 1er juin 2023.

Le comité social territorial a donné un avis favorable aux suppressions de postes suivants :

- Rédacteur principal de 1ère classe,
- Adjoint administratif à temps complet,
- Adjoint technique territorial à 19H45 mn,

Madame le Maire demande au conseil son avis sur ces suppressions de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** les modifications proposées au tableau des effectifs ci-dessus.

D2023-N°36 / OBJET : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter le régime indemnitaire du groupe 1 du cadre d'emplois des « attachés territoriaux ». Actuellement il est calqué sur celui de rédacteur principal 1^{er} classe, alors que le cadre d'emploi n'est pas le même et que les responsabilités assumées nécessitent d'être prises en compte dans le régime indemnitaire.

IFSE montant maximum Brut mensuel de 500 € à 1 500 €, la fourchette actuelle étant de 300 € à 500 €.

Attachés territoriaux :

Groupe	Emplois	Montant brut annuel à ne pas dépasser	IFSE - Montant brut mensuel	CIA – Montant brut maximal annuel
Groupe 1	Direction Générale des services Secrétariat Général	42 600 €	De 500 € à 1 500 €	4 500 €

Groupe 2	Adjoint de direction	37 800 €	De 300 € à 500 €	4 000 €
----------	----------------------	----------	------------------	---------

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable pour ces modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** la modification du régime indemnitaire telle qu'elle vient de lui être présentée.

D2023-N°37 / OBJET : INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE 2023-2024

Catherine REZEAU rappelle l'historique de ces ateliers initiés par le Conseil Départemental ayant pour objectif de développer une culture musicale des élèves et leur apprendre à mettre en œuvre une expression artistique avec leur corps.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la commune n'a pas perçu d'aide financière du Département mais a pu bénéficier d'un accompagnement organisationnel. En effet, les intervenants sont recrutés par le Département qui gère leur planning.

Cette année, le Conseil Départemental demande une augmentation de salaire pour l'ensemble des intervenants et propose les tarifs suivants :

	Tarif actuel	Tarif rentrée 2023
Tarif horaire brut (intervention à -30 km du domicile)	28,60 €	30,00 €
Tarif horaire brut total majoré (intervention à + de 30 km du domicile)	31,80 €	33,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de reconduire le dispositif sur l'année scolaire 2023-2024 pour les deux écoles pour les Cycles 2 et 3 ;
- ✓ **VALIDE** les augmentations de rémunérations des intervenants.

D2023-N°38 / OBJET : TARIF DE LOCATION DU LOCAL SITUÉ 26 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Madame le Maire indique que l'ancien tabac presse va prochainement être loué à l'association ADMR, qui occupe depuis plus de dix ans le local communal situé 10, rue Henri Biraud.

Pour son emménagement dans les meilleures conditions possibles dans ces nouveaux locaux, de petits travaux ont été entrepris (changement de la porte d'entrée, remplacement de convecteurs...).

Madame le Maire propose au Conseil un tarif de location de 57.47€ charges comprises, identique à celui de l'ancien local.

Madame le Maire demande au conseil son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** un tarif de location, pour le local situé 26, rue du Général de Gaulle, de 57.47 € mensuel,
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

D2023-N°39 / OBJET : TARIF DE LOCATION DU LOCAL SITUE 11 PLACE DE LA LIBERATION

Madame le Maire spécifie au Conseil qu'il est nécessaire d'établir un nouveau tarif de location du local commercial situé 11, place de la Libération.

En effet, ce local sera dorénavant loué à deux professionnels qui occuperont chacun ce local une partie de la semaine.

Elle propose au conseil un tarif de location de ce local à hauteur de 163.19 € pour M. Jean-Baptiste FRANCOIS (ostéopathe) occupant principal du local et de 80 € pour Madame Mathilde AUGUIN (apprenante en parentalité).

Madame le Maire demande au conseil son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** un tarif de location, pour le local situé 11, place de la libération, de 163.19 € mensuel pour M. Jean-Baptiste FRANCOIS et de 80 € pour Madame Mathilde AUGUIN
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Cyril REZEAU

Travaux

Les travaux d'extension de l'école et la construction de la salle multifonctions suivent le calendrier prévu. La plateforme béton de la salle sera coulée cette semaine.

Lotissements communaux

Concernant les lotissements, il ne reste plus que 7 lots de disponibles pour le lotissement du Grand Champ 2 et deux lots dans le lotissement du château d'eau.

Freddy VILLENEUVE

Le Verger

L'aire de jeux du Verger est terminée, ainsi que le nouveau chemin piétonnier. L'ensemble du Conseil félicite les services techniques pour ces travaux.

Cette année des espaces de fauche différenciés ont été mis en place afin de préserver la biodiversité.

Stéphanie MOREAU

Espaces verts

Les élus du conseil municipal sont très souvent interpellés sur l'entretien des espaces verts cette année. Suite à un printemps pluvieux et un agent manquant, la gestion des espaces verts est effectivement plus ardue. Plusieurs agents interviendront en renfort à la fin des travaux rue de la Marne.

Sébastien MONNEREAU

Guinguette

Le 16 septembre, une fête nommée « Le Verger fait sa guinguette », sera organisée par le Comité des Fêtes du Boupère mené par une nouvelle équipe de bénévoles.

Plusieurs activités seront proposées : jeux, intervention de la chorale et de groupes de musique, food truck, planches apéritives, structures gonflables...

Catherine REZEAU

Dispositif argent de poche

La Commune va accueillir 15 jeunes volontaires dans le cadre du dispositif argent de poche cette année, en augmentation par rapport à l'an passé.

Mylène MERIGEAU

Novaliss

L'association de réinsertion va tenir un stand le mardi 6 juin, toujours dans une volonté de permettre aux personnes sans emploi de se réinsérer dans la vie active.

MSAP

Le 28 juin, de 14h à 17h, deux agents de la Maison France Service interviendront en Mairie pour aider les habitants du Boupère dans leurs démarches administratives (emploi, impôts, retraite, cpam...).

Clémence LORIEUX

Lutte contre les violences

Au niveau de la Communauté de Communes, plusieurs actions sont en cours de préparation dans le cadre de « la lutte contre les violences ». Ce sujet d'importance fera l'objet d'interventions dans les écoles maternelles, et sera incorporé au programme des écoles.

Des chartes sont en cours de préparation pour prévenir de toute forme de violence dans les associations du territoire, mais aussi une aide aux mairies afin de mieux recevoir les victimes.

Bruno MARIUZZA

Voirie

Les travaux rue de la Marne, de l'Oasis, et des Venelles sont presque terminés. Les agents de voirie mettent en place des poteaux pour sécuriser les piétons.

Freddy BERTRAND

Parquet salle du Lavoir

Le démontage du parquet de la salle du Lavoir va débuter le samedi 10 juin pour ensuite être réutilisé dans la nouvelle salle multifonction.

Anne BIZON

Entretien des espaces verts

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, il est important de mettre en place une fauche raisonnée des espaces verts, mais aussi une taille des haies en adéquation avec la période de nidification des oiseaux.

Dans ce cadre, la Commune sera accompagnée du CPIE et d'un intervenant extérieur pour mettre en place ces changements sur la Commune avec l'ensemble des acteurs concernés.

Avant de clore la séance, Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 10 juillet 2023**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H20.

Affiché le 9 juin 2023

Le secrétaire
Mylène MERIGEAU



Le Maire
Anne BIZON

